

APPEL À PROJETS 2026

Pour les établissements scolaires : développer les capacités et les apprentissages des élèves par la médiation animale



Date de clôture :
mardi 24 mars 2026
avant 12h00

Les candidatures se font **uniquement en ligne** :
fondation-apsommer.org/nous-financons

COMMENT PROCÉDER

Prendre obligatoirement connaissance du règlement avant toute démarche,

S'inscrire sur la plateforme en ligne des appels à projets, remplir le dossier de candidature et télécharger le(s) devis,

Si votre projet est retenu : fournir les documents administratifs requis.



Engagée pour la médiation animale depuis plus de 50 ans

La Fondation Adrienne et Pierre Sommer s'engage depuis plus de 50 ans pour la médiation animale par l'information, le financement aux initiatives de terrain, la recherche. 800 projets financés pour un total de 2 millions d'euros ces trois dernières années.

Sous l'égide de la Fondation de France et reconnue d'utilité publique, la Fondation mène ses actions sans collecter de fonds auprès du public ni solliciter sa générosité.

illustration © Charles Berberian

CONDITIONS DE PARTICIPATION

NE SONT PAS CONCERNÉS PAR CET APPEL À PROJETS :

- Les crèches,
- Les classes maternelles,
- Les établissements hors contrat,
- Les centres sociaux,
- Les centres de loisirs,
- Les prestataires en médiation animale qui peuvent cependant être désignés comme intervenants dans le projet,
- Les établissements du secteur du handicap, y compris les DITEP, SESSAD...
- Les établissements accueillant des personnes connaissant des difficultés d'ordre social (MECS, LVA, ASE, PJJ...)